

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2017

**Absent : Lionel Peyrelong**

- Augmentation des tarifs communaux

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer pour augmenter les tarifs communaux. Les loyers des appartements et des garages seront révisés selon l'indice de référence les loyers (soit + 0.75 %) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les charges incombant aux locataires seront également augmentées de 2 € par mois.

- Paiements des investissements 2018 avant vote du budget

Le conseil municipal délibère pour autoriser le maire à payer les factures d'investissement arrivant avant le vote du budget 2018 à hauteur de 25 % du montant du budget 2017.

- Demande de subvention du MFR Chaumont

La Maison Familiale Rurale de Chaumont, dans laquelle étudie une personne de Saint Front, demande à la commune le versement d'une subvention pour les aider à financer leurs diverses actions éducatives. Le conseil municipal refuse le versement de cette subvention.

- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le nouveau comptable du Trésor qui est arrivé au Monastier en septembre, demande le versement de l'indemnité légale qui peut lui être attribuée par la commune. Dans la suite logique, suite au refus du versement de l'indemnité à l'ancien trésorier, le conseil municipal refuse le versement de cette indemnité.

- Travaux 2018

Le conseil municipal a commencé à réfléchir aux travaux qui pourraient être entrepris en 2018. Fin de l'aménagement de l'entrée sud du bourg (parking du cimetière et place du Pont) avec aménagement paysager pour rendre cet espace plus accueillant. Réparation du caveau communal, changement des volets des pavillons du lotissement de Bonnefond, achat d'un tractopelle, enduits de façades du logement de fonction du centre d'accueil, rénovation du centralisateur des eaux des captages de Matarel. Plan de récolement de l'ensemble de nos réseaux d'eau potable avec repérage point GPS. Mise en place de l'adressage sur toute la commune (nom de rue et numéros), ceci va devenir obligatoire avec l'arrivée de la fibre optique sinon les opérateurs ne prennent pas en compte les demandes des futurs abonnés. Réfection du toit de la chaumière abritant le musée à Bigorre. Mise en place d'un système d'information géographique de l'éclairage public, ceci permettra de mieux connaître notre patrimoine existant et peut être d'envisager un programme de travaux. Relevé topographique du cimetière et des abords afin de commencer un projet d'éventuel agrandissement. Tous ces travaux seront à définir au moment du vote du budget.

- **Questions diverses**

• Garderie périscolaire

Depuis septembre, une garderie a été mise en place à l'école le matin et le soir. Il y a peu d'enfants (une régulièrement et 2 ou 3 occasionnellement). Le conseil municipal décide de maintenir la garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire et de revoir ensuite le maintien pour l'année suivante.

- Renouvellement du bail de location du gîte avec l'auberge

Depuis le mois de juillet 2017, le gérant l'auberge communale gère la location du petit gîte moyennant un loyer mensuel de 200 €. Le conseil municipal, compte tenu que la commune assure les charges, maintient le prix de la location à 200 € par mois pour l'année 2018.

- Convention ADS avec la Comcom

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'instruction des permis de construire et toutes les autorisations d'urbanisme sera faite par la communauté de communes Mézenc- Loire-Meygal et non plus par la DDT. Pour cela, la comcom a recruté le personnel nécessaire. Afin d'amoindrir le coût pour la comcom, chaque instruction d'acte sera payante (pour un permis de construire : 80 €, pour une déclaration préalable créant de la surface de plancher 40 €, pour une DP simple : 20 €, pour un certificat d'urbanisme : 10 €), ce n'est pas le pétitionnaire qui paiera mais chaque communes auprès de la comcom. La convention avec la comcom est approuvée.

- Délibération pour régie

La commune assure la location des gîtes par le biais d'une régie. Le régisseur actuel est Marie-Josée Cortial. En raison de son départ en retraite, il convient de nommer un nouveau régisseur. Ce sera Marie-Christine Soleilhac.

- Vente terrain Roffiac (Valla – Rouillet)

2 personnes (Mr Valla et Mr Rouillet) habitant Roffiac souhaitent acheter une partie de parcelle communale située autour de leur propriété. Le conseil municipal donne un accord de principe. Comme pour toute vente, les frais de bornage et de vente seront à la charge des acheteurs.

- DETR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de décider quel projet d'investissement sera proposé pour une demande de subvention en DETR car le dossier doit être déposé avant le 29 janvier 2018. Le conseil décide de proposer le dossier de l'entrée sud du bourg.

- Droit de préemption

La commune est sollicitée pour deux droits de préemption sur vente de maisons, le conseil ne préempte pas. Il s'agit de la vente de la maison Clauzier en haut du bourg et de la maison Coste Vanessa aux Maziaux.

**A noter sur vos agendas :**

**La présentation des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à partir de 10h30 à la salle des fêtes.**